

Cadenet le 24 février 2016

Objet : Encadrement de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les communes
Lois du 6 Février 2014 et du 7 Aout 2015

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, de nombreux produits de traitement (désherbants, insecticides ...) sont toxiques pour la santé humaine, mais aussi pour les sols, les eaux, les abeilles, etc ... En tant qu'habitants, nous sommes inquiets de leur utilisation sur la voie publique, les routes, les places et les espaces verts du village.

Comme vous le savez également, en raison du danger qu'ils présentent pour la santé et l'environnement, l'utilisation de produits phytosanitaires est déjà interdite dans certains lieux fréquentés par les enfants (école, crèche...), les parcs, jardins, terrains de sports et de loisirs ouverts au public, ou à proximité d'un établissement de soins.

Mais surtout à partir du 1er janvier 2017, l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires, pour l'entretien des voiries et des espaces verts, excepté les stades et les cimetières.

Nous sommes sûrs que l'article publié dans la Provence le 26 janvier 2016 (voir en PJ) ne vous a pas échappé; il nous a permis d'avoir la confirmation que les lois étaient bien passées, et seront applicables très bientôt !

De plus l'article fait état de la pédagogie à mettre en œuvre auprès de la population afin qu'elle soit partie prenante, ou du moins qu'elle ne soit pas surprise, de voir apparaître quelques brins d'herbes au milieu du béton. Ces "mauvaises herbes" doivent retrouver leur place, et participer à l'embellissement de notre village, en parallèle de votre démarche de réhabilitation du centre du village.

Nous sommes très attachés à la bonne mise en œuvre de cette décision et à son acceptation par les habitants. Nous sommes prêts à participer à une campagne de sensibilisation et de motivation auprès des habitants du village.

C'est pourquoi nous souhaitons vous rencontrer pour savoir comment la municipalité et ses agents se sont préparés à ce défi, et comment vous contribuerez ainsi à la bonne santé de nos concitoyens.

Nous ne manquerons pas de prendre prochainement contact avec vous pour aborder ces questions de vive voix.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Pour le CA de l'association "Faire Village ensemble"

P. Diquélou

